

**POLITIQUE DE LA VILLE
ET ASPECTS LINGUISTIQUES
DE LA FRANCE MULTICULTURELLE :
HISTOIRE, ÉVOLUTION,
CONTRADICTIONS**



Sous la direction de PAOLA SALERNI

L'Harmattan

aga

INTRODUCTION

LES "POLITIQUES URBAINES" EN FRANCE ET LE DYNAMISME DES NOTIONS DE *MULTICULTURALISME* ET DE *MULTICULTURALITÉ*

PAOLA SALERNI

Ce volume recueille les contributions proposées dans le cadre de la Journée Internationale organisée autour des thèmes "Politiques de la ville et aspects linguistiques des banlieues françaises multiculturelles : histoire, évolution, contradictions".

Longuement reportée à cause de la pandémie de Covid-19, la Journée s'est enfin déroulée dans les locaux du Département de Sciences politiques auprès de l'Université de Rome - Sapienza, le 14 octobre 2021. Sa réalisation a été possible grâce aux financements attribués pour deux projets de recherche, en 2019 et en 2020.

Plusieurs aspects interdisciplinaires ont mis en relation les interventions des participants/tes appartenant à des filières universitaires différentes, comme Françoise Gadet, Emmanuelle Guérin, Roberto Paternostro, Angéline Escafré-Dublet, Paola Piciacchia, Thibault Tellier.

Ces interventions tracent de nouveaux parcours d'investigation, pour faire le bilan de la manière dont les politiques des secteurs concernés sont concrètement pratiquées par la France, dans le passé récent et au présent. Elles ont confirmé les relations existant parmi des secteurs de recherche marqués par les thèmes du *multiculturalisme*, les connotations se référant à l'adjectif *multicul-*

turel et par les phases de la politique de la ville liées à la réalité des quartiers en difficultés, depuis longtemps sujet de nombreux débats et études.¹

Le titre de ce volume révèle une sorte d'« hybridation », puisque le mot « politiques » au pluriel renvoie en même temps à la politique urbaine et à la politique de la ville : pour cela, ce mot n'est que partiellement synonyme de « Politique de la ville », lié aussi à la « politique urbaine » et à l'« aménagement des villes », c'est-à-dire aux mesures destinées à mieux organiser les villes françaises aussi bien pour ce qui concerne les enquêtes menées sur leur rapport avec la langue française.²

Déjà au cours du XIX^e siècle certaines interventions dans le cadre urbain, notamment à Paris, avaient annoncé une politique de gestion de la salubrité des quartiers et de la police de la ville, mais c'est au long du XX^e siècle que l'on observe plusieurs initiatives relevant des domaines politiques et administratifs. La dénomination « politiques urbaines » renvoie, de nos jours, à des politiques publiques qui comprennent différents domaines d'intervention faisant référence au développement urbain, social et culturel, à la planification urbaine, surtout à la gestion de la ville avec la participation de ses habitants.

Dans les années 1980, une succession d'émeutes urbaines (à Lyon, Paris, Marseille, Avignon) ont révélé les tensions dans certaines cités de banlieue. Ces territoires coïncidaient souvent avec ceux des « grands ensembles » tels qu'ils s'étaient développés au cours des années 1950 et 1960. C'est dans ces contextes de mixité sociale et ethnique que les activités des citadins dans les espaces publics, qu'elles

¹ Ces sujets poursuivent les recherches qui avaient abouti au Colloque « Textes et contextes de l'immigration : France et Allemagne face à la mondialisation », organisé dans le même département en 2014 et au volume publié avec les contributions où prenait place aussi la littérature des écrivains français appartenant aux générations liées à l'immigration.

² Cfr. Françoise Gadet (dir.) *Les Métropoles francophones européennes en temps de globalisation*, Classiques Carnier, 2018.

soient verbales ou non-verbales, nota-
contexte d'insécurité « sont constam-
sation d'autrui ».³

C'est François Mitterrand qui la-
dat, la Politique de la ville pour train-
ne s'agit pas de la « politique des villes »
tôt d'une politique globale et transve-
pour pallier les inégalités sociales et
Elle s'est déployée dans le cadre des
« zones prioritaires de la politique de
par un écart de développement écono-
le reste des agglomérations dans lesqu-

La Politique de la ville est alors «
baine et de solidarité, nationale et lo-
vorisés et leurs habitants » :⁵ elle ven-
urbain et le cadre de vie, le développe-
l'insertion.⁶

On assiste, en observant le lexiqu-
de vue porté sur ces « quartiers », à un
tionnel qui renvoie à un discours poli-

³ Lorenza Mondada, « La ville n'est pas
sus de catégorisation et espace urbain », In
tité. Perspectives en sociolinguistique urbaine,
pp.71-111 : 71.

⁴ Pour s'assurer de sa mise en œuvre, c-
cessairement d'être partenariale, en impliqu-
comme l'État, la Région, le département, l-
l'ensemble des partenaires publics intervena-
la Politique de la Ville : elle ne doit pas être
politiques menés localement par les commu-

⁵ Cfr. le site : <https://www.insee.fr/fr>
consulté le 12/09/2021

⁶ Ces trois domaines d'actions sous-ten-
la lutte contre les discriminations, la promo-
sociale des jeunes, la lutte contre les violen-

soient verbales ou non-verbales, notamment dans leurs conduites en contexte d'insécurité « sont constamment orientées vers la catégorisation d'autrui ».³

C'est François Mitterrand qui lance, pendant son dernier mandat, la Politique de la ville pour traiter cette situation d'urgence. Il ne s'agit pas de la "politique des villes" dans son ensemble, mais plutôt d'une politique globale et transversale, mise au point en France pour pallier les inégalités sociales et urbaines des quartiers pauvres. Elle s'est déployée dans le cadre des territoires infra-urbains appelés « zones prioritaires de la politique de la ville » (ZUP), caractérisées par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ces territoires sont situés.⁴

La Politique de la ville est alors « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants »:⁵ elle veut garantir le renouvellement urbain et le cadre de vie, le développement économique, l'emploi et l'insertion.⁶

On assiste, en observant le lexique, à un changement du point de vue porté sur ces « quartiers », à un nouveau paradigme désignationnel qui renvoie à un discours politique différent : depuis 2019,

³ Lorenza Mondada, « La ville n'est pas peuplée d'être anonymes : Processus de catégorisation et espace urbain », In T. Bulot (dir.), *Lieux de ville et identité. Perspectives en sociolinguistique urbaine*, Vol. 1, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.71-111 : 71.

⁴ Pour s'assurer de sa mise en œuvre, cette politique publique se doit nécessairement d'être partenariale, en impliquant différents échelons territoriaux, comme l'État, la Région, le département, la Ville, l'arrondissement, et entre l'ensemble des partenaires publics intervenants sur les territoires concernés par la Politique de la Ville : elle ne doit pas être confondue avec les programmes politiques menés localement par les communes.

⁵ Cfr. le site : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2097>, consulté le 12/09/2021

⁶ Ces trois domaines d'actions sous-tendent des thématiques transversales : la lutte contre les discriminations, la promotion de la citoyenneté, l'inclusion sociale des jeunes, la lutte contre les violences faites aux femmes.

le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a reformulé son action administrative à l'échelle nationale et a identifié les quartiers prioritaires en les reclassifiant de manière plus générique.

Les contributions de ce volume analysent trois de ces multiformes formes et dimensions : la dimension technique, la dimension politique, la dimension linguistiques, c'est-à-dire l'analyse des langages, en tant que formes d'expression spatio-temporelles et des actions de ces formes par/sur les individus. Pour la prise en considération de la ville, l'Île-de-France est la région qui a offert le plus d'éléments de réflexion sur les thèmes proposés.

La productivité lexicale et les dysmorphismes du français dans la sphère métropolitaine de l'Île-de-France ont été étudiés par Françoise Gadet, Emmanuelle Guérin et Roberto Paternostro ; parallèlement, les évolutions des politiques concernant la ville ont été traitées par Thibault Tellier, les étapes juridiques par Paola Piciacchia et Angéline Escafré-Dublet et les changements linguistiques et discursifs de ces politiques au XIX^e siècle par Paola Salerni.

Le mot *multiculturalité*, dont le suffixe en *-ité* renvoie aux mots qui ont prospéré au XX^e siècle, indique « une spécificité ethnico-politique » :⁷ ce concept a désormais conformé tous les pays industrialisés à population hétérogène. Il est lié au fait qu'il n'existe presque plus de société « uniculturelle » ou « culturellement pure »,⁸ ce qui inspire généralement deux types de politiques : le *multiculturalisme*, voire la « coexistence – plus ou moins pacifique ou conflictuelle – sur un territoire réel ou virtuel de plusieurs communautés culturelles »,⁹ et l'*interculturalité*, ou dialogue interculturel. Cette dernière

⁷ Le suffixe en *-isme* caractérise le mot *multiculturalisme* : il est « idéologique » traditionnel, un type qui a prospéré en politique : Maurice Tournier, « Cinquante ans de vocabulaire politique et social en France », Gérard Antoine et Bernard Cerquiglini (dir.), dans *Histoire de la langue française 1945-2000*, CNRS Editions, Paris, 2000, pp.251-281 : 264-266.

⁸ Maddalena De Carlo, *L'interculturel*, Clé international, 1998, pp.34-39.

⁹ *Idem.*

serait utilisée généralement en opposi-
« exprimant deux perspectives distinctes »
l'autre plus centrée sur l'action ».¹⁰

La notion de *multiculturalité* renvoie
d'une **société**, sous-entendant la « cap-
sein d'une même société sans qu'elles
unique. »¹¹ Les cultures devraient donc
entre elles.

Le nom *multiculturalisme* est un terme
canadien dans lequel il est en usage d'être
apparu dans la littérature américaine
1940 :¹² le **Canada s'est** doté à partir d'une
tion définissant le pays comme *multicultural*.
nement reconnaît la diversité de la population
de nationalité, d'origine ethnique, de couleur
Cette diversité, qui vise aussi bien les immigrants
autochtones, est considérée comme caractéristique
canadienne. Dans le contexte français, le terme
multiculturel,¹³ signifiant ce « qui relève de plu-
rentes » et le nom *multiculturalisme*,¹⁴ désignant
de plusieurs cultures dans un même pays, sont apparus
assez récents : le *Petit Robert* a introduit le terme
en 1977, en relation avec le contexte politique. Le
jectif figure comme entrée seulement d'un

¹⁰ *Idem*, pp. 39-40.

¹¹ Fabien Pillet, *Multiculturalisme et littérature*, Métispress, 2021, p. 24-25 : « *ethnoculturelle* ».

¹² Sylvie Aprile - Stéphane Dufoix, *Les multiculturels*, pp. 243-246.

¹³ <https://dictionnaire.lerobert.com/definir/multiculturel>.

¹⁴ <https://dictionnaire.lerobert.com/definir/multiculturalisme>.

¹⁵ Cfr. Marie Veniard, « La France devient multiculturelle », Calabrese et M. Veniard, eds., *Penser les multiculturels*, Bruxelles, 2018, pp 161-172 ; Marie Veniard

serait utilisée généralement en opposition à *multiculturel*, comme « exprimant deux perspectives distinctes : l'une plutôt descriptive, l'autre plus centrée sur l'action ».¹⁰

La notion de *multiculturalité* renvoie encore à la variété culturelle d'une société, sous-entendant la « capacité des cultures à exister au sein d'une même société sans qu'elles se dissolvent dans un modèle unique. »¹¹ Les cultures devraient donc se révéler capables à interagir entre elles.

Le nom *multiculturalisme* est un emprunt au contexte politique canadien dans lequel il est en usage depuis les années 1960, après être apparu dans la littérature américaine au début des années 1940 :¹² le Canada s'est doté à partir des années 1970 d'une législation définissant le pays comme *multiculturel*, au sens où le gouvernement reconnaît la diversité de la population canadienne en termes de nationalité, d'origine ethnique, de couleur de peau ou de religion. Cette diversité, qui vise aussi bien les immigrants que les peuples autochtones, est considérée comme constitutive de l'identité canadienne. Dans le contexte français, en revanche, l'adjectif *multiculturel*,¹³ signifiant ce « qui relève de plusieurs cultures différentes » et le nom *multiculturalisme*,¹⁴ dans le sens de « coexistence de plusieurs cultures dans un même pays », sont des néologismes assez récents : le *Petit Robert* a introduit le nom « multiculturalisme » en 1977, en relation avec le contexte politique canadien, mais l'adjectif figure comme entrée seulement depuis 1993.¹⁵

¹⁰ *Idem*, pp. 39-40.

¹¹ Fabien Pillet, *Multiculturalisme et littérature. Mises en récit de la diversité ethnoculturelle*, Métispress, 2021, p. 24-25 : 26.

¹² Sylvie Aprile - Stéphane Dufoix, *Les mots de l'immigration*, Bélin, 2009, pp. 243-246.

¹³ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/multiculturel>

¹⁴ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/multiculturalisme#>

¹⁵ Cfr. Marie Veniard, « La France devient-elle multiculturelle ? », dans L. Calabrese et M. Veniard, eds., *Penser les mots, dire la migration*, Academia, Bruxelles, 2018, pp 161-172 ; Marie Veniard, Polysémie, polémique et évite-

Dans leur dictionnaire, Sylvie Aprile et Stéphane Dufoix ont souligné le rôle des « groupes minoritaires exigeant la reconnaissance de leur identité et la prise en compte de leurs différences culturelles » :¹⁶ ils ont aussi repéré une ambiguïté sémantique importante à propos des usages de ce couple lexical *multiculturalisme-multiculturalité*, du moment que le premier terme serait réservé aux politiques mises en place par un État pour protéger, voire promouvoir les minorités, alors que le deuxième renverrait à une société d'immigration, dans le sens de « cohabitation de personnes d'origines différentes ».

De fait, en France les différences sont tolérées à l'intérieur de la sphère privée, mais elles ne doivent pas dépasser cet espace :¹⁷ pour cela, l'acception de "multiculturalisme" est sociologique et descriptive, car elle correspondrait à la « coexistence d'une pluralité de cultures au sein d'un même pays »,¹⁸ visant à tenir compte de la diversité culturelle. Les dernières générations franco-maghrébines, pour ne citer qu'un exemple, parlent de société française « colorée »¹⁹ formée de la triade « Black, Rebeu ou Gauloise » et elles demandent qu'elle soit acceptée en tant que telle, dans tous les cadres et à tous les niveaux institutionnels.

La France a mesuré le problème de son "identité" et s'est confrontée avec les principes de la Révolution française, l'un de ses mythes fondateurs, se différenciant des États-Unis pour lesquels le mythe de référence est celui du "creuset ethnique". Avec la Révolution française, « la signification du terme "nation" s'est transformée, s'émancipant de l'idée de fait pré-politique pour devenir le trait constitutif de l'identité politique des citoyens d'une communauté

ment dans les débats politiques français contemporains : « La France devient-elle multiculturelle ? », *Fragmentum*, Santa Maria, v. 54, p. 179-258, jul./dez. 2019 ISSN: 1519-9894 / e-ISSN: 2179-2194 DOI: <https://doi.org/10.5902/2179219442543>.

¹⁶ S. Aprile - S. Dufoix, *Les mots de l'immigration*, cit.

¹⁷ M De Carlo, *Op. cit.*, pp. 35-39.

¹⁸ Cit. dans F. Pillet, *Op. cit.*, p.26.

¹⁹ Mohamed Razane, *Dit violent*, Gallimard, 2006, p.137.

démocratique. À la fin du XIX^e siècle, le r a même pu s'inverser entre « une identité citoyenneté démocratiquement constitu

La citoyenneté n'est pas fondée p communs, ethniques et culturels, mais p qui exercent activement leurs droits dém et de communication. Pour Habermas qu'elle est prend forme au début des an vements migratoires provoqués par l'écl et de la Yougoslavie. La société contempo multiculturelle : c'est une société qu'il pré étant « complexe » et dont la « diversité »²

Au sein de la société française métro diversité de groupes ethniques, de confess de vie culturelles ; cette diversité suscite i sions, lesquelles constituent un défi poli

La création d'une seule communauté terminée la catégorisation due au "terrain de commencer à trier, selon un critère c

²⁰ Jürgen Habermas, *L'intégration républic* Fayard, 1998 (1996 éd. allemande), pp.96-97.

²¹ Dans *L'intégration républicaine*, Habermas « intégration de l'autre dans son altérité » et « à dro d'intégration à deux niveaux : un premier n éthique » des groupes et subcultures avec leur quelles sont préservées dans le pays d'accueil ; u tégration politique », où il est demandé aux arriv constitutionnels ancrés dans la « culture politiq del, « La société multiculturelle selon Jürgen H: niques », 48 | 2018, mis en ligne le 05 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/i/10.4000/rg.409>

²² Les dimensions de la multiculturalité, l'uniformisation culturelle sont identifiées selon relle » : cfr. site du Ministère de la Culture, <http://citations-de-culture>

démocratique. À la fin du XIX^e siècle, le rapport de conditionnement a même pu s'inverser entre « une identité nationale attribuée et une citoyenneté démocratiquement constituée et acquise. »²⁰

La citoyenneté n'est pas fondée par un ensemble de traits communs, ethniques et culturels, mais par la pratique des citoyens qui exercent activement leurs droits démocratiques de participation et de communication. Pour Habermas,²¹ la multiculturalité telle qu'elle est prend forme au début des années 90, à la suite des mouvements migratoires provoqués par l'éclatement du bloc soviétique et de la Yougoslavie. La société contemporaine est indiscutablement multiculturelle : c'est une société qu'il présente généralement comme étant « complexe » et dont la « diversité »²² s'accroît inévitablement.

Au sein de la société française métropolitaine, on remarque une diversité de groupes ethniques, de confessions religieuses et de formes de vie culturelles ; cette diversité suscite inmanquablement des tensions, lesquelles constituent un défi politique majeur.

La création d'une seule communauté nationale de citoyens a déterminé la catégorisation due au « terrain originaire » qui permettrait de commencer à trier, selon un critère d'appartenance à la nation,

²⁰ Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Fayard, 1998 (1996 éd. allemande), pp.96-97.

²¹ Dans *L'intégration républicaine*, Habermas développe sa visée d'une « intégration de l'autre dans son altérité » et « à droits égaux ». Il propose un mode d'intégration à deux niveaux : un premier niveau, celui de l'« intégration éthique » des groupes et subcultures avec leur « formes de vie » propres, lesquelles sont préservées dans le pays d'accueil ; un second niveau, celui de l'« intégration politique », où il est demandé aux arrivants une adhésion aux principes constitutionnels ancrés dans la « culture politique commune » cfr. Denis Goeldel, « La société multiculturelle selon Jürgen Habermas (I) », *Recherches germaniques*, 48 | 2018, mis en ligne le 05 février 2019, consulté le 19 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rg/409> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rg.409>

²² Les dimensions de la multiculturalité, de la mixité, de la lutte contre l'uniformisation culturelle sont identifiées selon l'expression de « diversité culturelle » : cfr. site du Ministère de la Culture, [https : www.culture.gouv.fr/Questions-de-culture](https://www.culture.gouv.fr/Questions-de-culture)

une population définie sur la base de principes ethniques, religieux, régionaux, corporatifs.

En même temps, la France a confirmé son rôle de pays qui a accueilli, pour des raisons différentes, des populations d'origines diverses, nationales et internationales: mais le questionnement sur sa véritable position de "pays multiculturel" qu'elle représenterait relance souvent le débat: « La méfiance française dans les comparaisons des politiques multiculturelles - péjorativement définies comme communautaristes - dépend en grande partie de l'interprétation rigide unitaire de la nation à laquelle, depuis la Révolution, la tradition républicaine se déclare fidèle. »²³

S'étant érigée comme guide des autres populations sur le chemin du progrès, de la raison et surtout de la civilisation, cette dernière étant vue comme une « action » et un « état » selon Jean Starobinski,²⁴ la civilisation française a représenté, depuis le XVIII^e siècle, une hiérarchie de valeurs au devenir de réussite certain, justifiant ainsi ses initiatives expansionnistes et la « supériorité »²⁵ des pays civilisés dont elle incarnait l'élite.

Les implications liées au colonialisme, à l'immigration, à l'intégration et aux discriminations relayées sont des thèmes qui ont donné cours à une riche production scientifique: F. Fanon, M. Weber, J.-L. Amselle, A. Sayad, E. Balibar, I. Wallerstein, parmi d'autres, ont investigué en profondeur les noyaux centraux déclenchés par le colonialisme, l'intégration citoyenne des immigrés, mais aussi par le flux des migrations nationales, dérivés aussi de la modernisation des campagnes françaises, une donnée démographique et politique dès la fin du XVIII^e

²³ Dino Costantini, *Introduzione*, in Dino Costantini (a cura di) *Multiculturalismo alla francese? Dalla colonizzazione all'immigrazione*, Firenze University Press, 2009, pp. IX-XVI: X.

²⁴ Jean Starobinski, « Le mot Civilisation », *Le Temps de la réflexion*, IV, 1983, p. 13-51: pp. 16-17 (repris dans *Le Remède dans le mal. Critique et légitimation de l'artifice à l'âge des Lumières*, Paris, Gallimard, 1989).

²⁵ Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, Paris, 1973 (1^{re} éd. 1939), p. 11.

siècle; le passé colonial de la France, depuis la Seconde Guerre mondiale, a contribué à transformer le pays en une nation importante, donc en un authentique pays multiculturel. La question de son *multiculturalisme*, le respect de la diversité culturelle coexistent sur le territoire, suscite encore de vives discussions. Dominique Schnapper,²⁷ des politiques multiculturelles à travers les politiques sociales, « les discriminations raciales recoupant pour partie les discriminations sociales », tant, selon Keith Banting et Will Kymlicka, la France se caractériserait par un niveau faible de diversité.

Le *multiculturalisme* et le *pluralisme* sont des concepts très différents pouvant se référer soit à une diversité de communautés ethniques vivant en mixité, soit à une diversité de pratiques culturelles différentes, soit à une diversité de valeurs et de normes différentes. Les communautés ethniques.

La ville est le lieu, par excellence, « où se jouent les conflits sociaux ». On se livre à des analyses catégorielles. [...] dans des espaces de mixité sociale et ethnique, on ne peut pas se catégoriser les uns les autres par rapport à leur appartenance à une communauté. [...] que leurs conduites respectives ».²⁹

²⁶ Selon Paul May, *Philosophies du multiculturalisme*, Paris, Sciences Po, 2016, In Fabien Pillet, *Multiculturalisme et diversité ethnoculturelle*, Métispress, 2021.

²⁷ Dominique Schnapper, *La communauté nationale*, Gallimard, Paris, 1991, p. 73. Cfr. aussi *La communauté nationale et l'intégration nationale*, « Migrants-formation », *Revue française de sociologie*, 2000, 41(1): 1-22: ces dernières références dans Dino Costantini (a cura di) *Multiculturalismo alla francese? Dalla colonizzazione all'immigrazione*, Firenze University Press, 2009, pp. IX-XVI: X.

²⁸ Keith Banting et Will Kymlicka, « Les politiques multiculturelles nuisent-elles à l'État-providence ? », *Lien social et politique*, 1996, 14(1): 119-127.

²⁹ L. Mondada, « La ville n'est pas peuplée de communautés ethniques: catégorisation et espace urbain », *cit.*, p. 71.

siècle; le passé colonial de la France, depuis la fondation de la III^e République, a contribué à transformer le pays en une terre d'immigration importante, donc en un authentique pays *multiculturel*.²⁶ Malgré cela, la question de son *multiculturalisme*, le respect mutuel des cultures qui coexistent sur le territoire, suscite encore des conflits. Aussi, pour Dominique Schnapper,²⁷ des politiques multiculturelles sont-elles menées à travers les politiques sociales, « les discriminations sociales et territoriales recoupant pour partie les discriminations ethno-raciales » ; pourtant, selon Keith Banting et Will Kymlicka,²⁸ dans ses politiques la France se caractériserait par un niveau faible de *multiculturalisme*.

Le *multiculturalisme* et le *pluralisme* seraient aussi utilisés indifféremment pouvant se référer soit à une zone géographique où des communautés ethniques vivent en mixité et où coexistent des traditions culturelles différentes, soit à un pays dans lequel vivent différentes communautés ethniques.

La ville est le lieu, par excellence, « où les membres de la société se livrent à des analyses catégorielles. [...] Dans leurs mouvements dans des espaces de mixité sociales et ethniques, les citoyens ne cessent de se catégoriser les uns les autres pour ajuster de manière adéquate leurs conduites respectives ».²⁹

²⁶ Selon Paul May, *Philosophies du multiculturalisme*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2016, In Fabien Pillet, *Multiculturalisme et littérature. Mises en récit de la diversité ethnoculturelle*, Métispress, 2021, p. 27.

²⁷ Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, Paris, 1991, p. 73. Cfr. aussi Id., *Intégration des immigrés et intégration nationale*, « Migrants-formation », 95, 1993, pp. 14-21; Id., *L'universel républicain revisité*, « Ville-Ecole-Intégration Enjeux », 121, 2000, pp. 10-22 : ces dernières références dans Dino Costantini, *Introduzione*, in D. Costantini (a cura di) *Multiculturalismo alla francese? cit.*, p. X. Id., « Quelle politique multiculturelle ? », *Le Débat*, 186, 2015/4, pp. 11-21.

²⁸ Keith Banting et Will Kymlicka, « Les politiques de multiculturalisme nuisent-elles à l'État-providence ? », *Lien social et Politiques*, n° 53, 2005, pp. 119-127.

²⁹ L. Mondada, « La ville n'est pas peuplée d'être anonymes : Processus de catégorisation et espace urbain », *cit.*, p. 71.

Les différences définitionnelles justifient deux autres observations : l'espace français voit le multiculturalisme « comme un fait, une réalité, [il] ne l'envisa[ge] pas comme pouvant être relié ou se référer à une politique publique »³⁰ et il sépare ethnie/race et culture. On voit bien qu'il ne s'agit pas d'un synonyme de « pluri-culturalité », mais au contraire « d'un concept à la fois plus large, plus englobant et plus divers que cela »,³¹ qui a pris en France une dimension politique, institutionnelle et normative très active.

Ces différences, d'origine-et/ou de niveau culturel, ont produit des formes linguistiques découlant d'un processus conflictuel vis-à-vis de l'autorité ou du pouvoir institutionnel, se traduisant comme un mécanisme de variations.

Les composantes de la *multiculturalité* prises en considération au cours de cette Journée sont celles des populations issues de l'immigration ou d'origine diverses qui habitent sur le territoire national selon ses deux acceptions : l'une descriptive - une société multiculturelle *de fait*, avec toutes ses manifestations et ses « parlers » -, l'autre prescriptive - une société dans laquelle la diversité de ses membres est régie par une politique spécifique visant la reconnaissance et la protection de différents groupes qui la composent, même au niveau logistique et assurant la protection de sa culture et de ses croyances.

La méfiance des Français à l'égard des politiques multiculturelles dépend essentiellement de l'interprétation renvoyant à l'*unité* mythique de la nation à laquelle la tradition républicaine s'est déclarée fidèle, notamment pour ce qui a concerné l'usage du français comme langue de la Nation. Le français, langue de l'ordre, est devenue un moyen, à partir du XVII^e siècle, de transmission d'un « patrimoine culturel » et d'une idéologie.

Dans cette perspective, toute communauté qui se constitue sur la base de l'approche de l'identité culturelle particulière de ses membres et qui prétend avoir droit de parole dans l'espace public est per-

³⁰ *Idem*, pp. 24-25.

³¹ *Idem*, p. 26.

çue comme l'émergence d'un dangereux danger qui menacerait l'intérêt général et préfigurerait le multiculturalisme de l'ancien régime.»³² La souveraineté nationale par un être collectif et indivisible, dis-
composent.

L'aspect linguistique du français a été un élément fondamental garantissant l'identité nationale par le français depuis le XVII^e siècle.

Françoise Gadet a longtemps étudié le français standard et les variantes non-standard de la langue. Dans cette question dans plusieurs de ses ouvrages, notamment *Le français populaire*,³³ elle a mis au clair les aspects linguistiques et les formes de la « simplification » dans la phonologie, la morphologie, le lexique. Dans ce domaine, les locuteurs sont « flottantes », ne s'appuyant sur aucune norme et elles interprètent les termes de niveau de langue haut/bas, un phénomène qui a commencé après la Révolution de 1789 à la suite de la prise en considération du rôle du français dans la vie du peuple : la prise en considération du rôle du français dans la vie territoriale des locuteurs, donc des variantes linguistiques, caractérisent l'histoire externe du français, étroitement liée au développement de la langue.

La contribution de Françoise Gadet à l'étude des aspects phonétiques et lexicaux qui ont marqué le français par le contact entre les différentes langues présentes en France : les grands flux migratoires ont entraîné des variantes multiculturelles de la langue nationale qu'il se pourrait que les « parlers jeunes » de la langue française actuelle. Après avoir été le français de la MPP, constitué en région parisienne avec

³² *Idem*.

³³ Françoise Gadet, *Le français populaire*,

que comme l'émergence d'un **dangereux** particularisme, « qui menacerait l'intérêt général et préfigurerait un retour à l'ordre différentialiste de l'ancien régime. »³² La souveraineté nationale serait détenue par un être collectif et indivisible, distinct des individus qui la composent.

L'aspect linguistique du français a été soumis à un contrôle réglementaire garantissant l'identité nationale, en raison du rôle joué par le français depuis le **XVII^e siècle**.

Françoise Gadet a **longtemps** étudié la notion de français standard et les variantes non-standard de la langue, traitant en profondeur cette question dans plusieurs de ses ouvrages : dans *Le français populaire*,³³ elle a mis au clair les aspects dérivés du registre social repérés dans l'organisation « en système » du français, comme les formes de la « simplification » dans la prononciation, la syntaxe, la morphologie, le lexique. Dans ce domaine, les catégorisations des locuteurs sont « flottantes », ne s'appuyant pas toujours sur des variantes pertinentes et elles interprètent éventuellement les formes en termes de niveau de langue haut/bas, une connotation qui va émerger après la Révolution de 1789 à la suite de la réévaluation du peuple: la prise en considération du rôle exercé par l'appartenance territoriale des locuteurs, donc des variantes diatopiques et diastratiques, caractérisent l'histoire externe du français populaire, qui est étroitement liée au développement de Paris.

La contribution de Françoise Gadet porte donc sur les nombreux aspects **phonétiques** et lexicaux qui ont subi des mutations dues au contact **entre** les différentes langues présentes dans la région Île-de-France : les grands flux migratoires ont produit de nombreuses variétés multiculturelles de la langue nationale. L'article réfléchit à ce qu'il se pourrait que les « parlars jeunes » viennent faire évoluer dans la langue française actuelle. Après avoir brièvement présenté le corpus MPE, constitué en région parisienne avec l'objectif de permettre une

³² *Idem.*

³³ Françoise Gadet, *Le français populaire*, PUF, Que-sais-je ?, 1992.

telle étude, elle a successivement examiné deux champs possibles d'intervention : 1) des modifications endogènes au français, qui prolongeraient le « français populaire » ou même le français ordinaire, et 2) des modifications liées à une influence des langues de l'immigration. Les deux explorations, qui se réfèrent essentiellement à la syntaxe et au lexique, aboutissent à la conclusion que les parlers jeunes constituent des formes de français ne montrant rien d'exceptionnel.

Emmanuelle Guérin a traité le « discours de l'école de langue comme déni de fait » : en raison de l'échec des cours, les perspectives professionnelles des jeunes sont réduites, voire nulles. Grâce à une scolarité spécialisée, il est possible d'entrevoir la possibilité d'un emploi futur.

Roberto Paternostro a exploré le concept de « variation » du français standard au contact de différentes communautés urbaines, en particulier en ce qui concerne les aspects de l'accent « banlieue » : cet aspect s'inscrit dans une longue tradition d'investigation scientifique, qui a commencé par des études sur l'accent du français populaire en tant que variété diatopique et diastratique. L'un des points saillants étudiés par Paternostro a été de comprendre si le français parlé par les « secondes » générations n'est qu'une « langue des jeunes » ou s'il existe une connotation identitaire et revendicative chez les locuteurs, marquée par l'absence d'un sentiment de citoyenneté.

La question des migrations et, plus particulièrement, la prise en compte des populations immigrées et de leurs descendants par les politiques publiques, est venue irriguer les politiques urbaines françaises depuis de nombreuses décennies. Angéline Escafré-Dublet revient sur les origines de ce croisement thématique (question urbaine et question migratoire) pour montrer ce qu'il peut permettre de comprendre des évolutions, mais aussi des contradictions auxquelles font face les politiques de la ville. Dans ce contexte, elle a distingué trois périodes : de 1958 à 1989 où les fondements d'une politique publique de prise en compte des questions d'immigration sont posés selon le paradigme de l'intégration ; de 1989 à 2014 où ce paradigme se déploie pour être finalement perturbé par l'arrivée de

la lutte contre les discriminations encouragée par la loi relative à l'égalité territoriale en 2001 ; enfin, depuis 2014, l'usage de nouveaux outils correcteurs des injustices sociales et la prise en compte de ces questions.

La contribution de Paola Piciacchia explore la politique de la ville en France avec un focus sur la banlieue. En France, cette politique naît de loin et est le résultat de tensions entre des hauts et des bas - les acteurs et les niveaux de gouvernement qui ont été impliqués dans ses finalités. Son champ d'intervention - marqué par des crises qui se sont succédé au fil des ans - est très complexe institutionnellement, ceci repose sur une architecture qui, au fil des ans, a permis la mise en place de mesures efficaces pour la ville. La politique de la ville est aujourd'hui en France au cœur de la mise en œuvre pour sa relance concrète à travers la mise en œuvre de dispositifs existants comme les contrats de ville et les partenariats entre les sujets institutionnels.

Les « politiques de la ville » du XX^e siècle ont été le résultat d'une longue série d'interventions dues à des acteurs et des gouvernements qui ont suivi pour la mise en œuvre de politiques françaises. Paola Salerni a pris en considération la politique « urbanistique » surtout à Paris. Elle a analysé la composition profondément hétérogène des classes sociales et a analysé le langage juridique-administratif qui se réfère au contrôle de la salubrité du logement et a appliqué aussi bien le développement de la politique appliquée aux différents quartiers, déclenchée par des crises très variées, qui a progressivement stigmatisé les populations les plus revendicatives, habitant les quartiers où les antagonismes idéologiques ont pris de l'ampleur. Les territoires banlieusards annexés après 1860 ont été le théâtre de ces politiques.

Ce qui a été déterminant, comme nous le verrons, c'est en 2002 la publication de l'ouvrage *Les territoires perdus de la République* - antisémisme

la lutte contre les discriminations encouragée par la Commission européenne en 2001; enfin, depuis 2014, lorsque le désinvestissement des outils correcteurs des injustices sociales caractérise la prise en compte de ces questions.

La contribution de Paola Piciacchia analyse l'évolution de la politique de la ville en France avec un focus sur le cas parisien. En France, cette politique naît de loin et autour d'elle se sont développées - entre des hauts et des bas - les actions publiques de liaison entre les niveaux de gouvernement qui en ont défini la nature et les finalités. Son champ d'intervention - marqué par les nombreuses lois qui se sont succédé au fil des ans - est très vaste. De même, au niveau institutionnel, ceci repose sur une architecture complexe, qui a été au fil des ans à l'origine des faiblesses qui ont toujours accompagné la mise en place de mesures efficaces pour l'inclusion. La politique de la ville est aujourd'hui en France au centre d'un important débat pour sa relance concrète à travers la mise en œuvre des instruments existants comme les contrats de ville et un meilleur raccordement entre les sujets institutionnels.

Les « politiques de la ville » du XX^e siècle ont été préparées par une longue série d'interventions dues à la volonté de la Monarchie et des gouvernements qui ont suivi pour garantir la "police" des villes françaises. Paola Salerni a pris en considération l'évolution de la politique « urbanistique » surtout à Paris. En recomposant le caractère profondément hétérogène des classes sociales de la capitale, elle a analysé le langage juridique-administratif et le style performatif qui se réfèrent au contrôle de la salubrité du sol et de la ville : cela a impliqué aussi bien le développement de la notion d'"hygiénisme" appliquée aux différents quartiers, déclenchant une production lexicale très variée, qui a progressivement stigmatisé les classes travailleuses, les plus revendicatives, habitant les quartiers les moins équipés. Les antagonismes idéologiques ont pris de l'ampleur surtout dans les territoires banlieusards annexés après 1860.

Ce qui a été déterminant, comme le souligne Thibault Tellier, c'est en 2002 la publication de l'ouvrage collectif intitulé *Les territoires perdus de la République – antisémitisme, racisme et sexisme en*

milieu scolaire qui a marqué une étape nouvelle dans les débats sur la ségrégation sociale à l'œuvre dans certains quartiers populaires. L'objectif de ce texte est de comprendre l'écart qui a pu se creuser depuis les années 2000 entre l'évolution propre à certaines banlieues françaises, et leurs représentations. Il convient dès lors d'analyser l'évolution des territoires concernés au cours des dernières décennies, ainsi que la manière dont les pouvoirs publics se sont mobilisés pour tenter d'enrayer ce processus que le président de la République a lui-même qualifié de « séparatisme ».

Conclusions

La collectivité territoriale d'Île-de-France a grossi des espaces discursifs particulièrement productifs et signifiants, articulés les uns avec les autres : la spécificité des secteurs qui s'y sont produits, surtout linguistique, politique et administratif, a offert un terrain propice à l'investigation de ces aspects et des évolutions importantes de la politique publique française.

Comme l'ont enregistré les contributions recueillies dans ce volume, le système urbain implique des *aspects architecturaux* pour indiquer la combinaison à des échelles différentes de manifestations visibles et sensibles de l'évolution des territoires : les formes perçues de la ville (bâties et non bâties), ainsi que leurs substances en ont constitué l'identité, mais ont aussi créé des identités. Cela a déterminé la prise en compte des pratiques langagières et discursives dans lesquelles ces aspects ont généré une dimension d'hétérogénéité sociale : ce sera l'une des réalités connotant la réalité *multiculturelle* et les formes de *multiculturalisme*, se rapportant à des espaces discursifs différents, mais complémentaires « connectés à des valeurs (attractives ou répulsives) dans les sociétés dans lesquelles les mots circulent ».³⁴

Comme l'a souligné Gérard Noiriel, la grande originalité de la France tient « dans le paradoxe d'une formation sociale représentant

³⁴ M. Veniard, « Polysémie, polémique et évitement [...] », *cit.*

d'un côté le modèle achevé de la nation (par l'homogénéité de sa population, par ses cadres politiques) mais qui, d'un autre côté, n'a pas sombré, de faire appel à l'immigration pour inverser la composition de sa population initiale, pas fondée par un ensemble de traits cohérents, mais par la pratique des citoyens qui ont exercé leurs droits démocratiques de participation et de décision.

La conscience nationale est un phénomène complexe, une *a priori* qui est spécifique à la France, donné que « la conscience politique de la France est d'une dynamique qui n'a pu entraîner la France au moment où le processus de la modernisation s'est mis en place, elle avait déjà arrachée à ses groupements sociaux, elle avait donc été à la fois mobilisée et transformée ».

Cet ouvrage ne prétend pas répondre à ces questions, mais jacentes aux thèmes de la Journée, mais le dynamisme du débat existant à l'intérieur de la France.

³⁵ Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e et XX^e siècles*, Éditions du Seuil, 2006 (1988), p. 33.

³⁶ J. Habermas, *L'intégration républicaine*.

d'un côté le modèle achevé de la nation (par l'ancienneté de sa formation, par l'homogénéité de sa population, par la rigidité de ses cadres politiques) mais qui, d'un autre côté, a été obligée, pour ne pas sombrer, de faire appel à l'immigration massive, ce qui a bouleversé la composition de sa population initiale. »³⁵ La citoyenneté n'est pas fondée par un ensemble de traits communs, ethniques et culturels, mais par la pratique des citoyens qui exercent activement leurs droits démocratiques de participation et de communication.

La conscience nationale est un phénomène consécutif à l'intégration culturelle, un *a priori* qui est spécifiquement moderne étant donné que « la conscience politique de la cohésion nationale naît d'une dynamique qui n'a pu entraîner la population qu'à partir du moment où le processus de la modernisation économique et sociale l'avait déjà arrachée à ses groupements corporatifs d'origine et où elle avait donc été à la fois mobilisée et singularisée. »³⁶

Cet ouvrage ne prétend pas répondre à toutes les questions sous-jacentes aux thèmes de la Journée, mais il entend mettre en lumière le dynamisme du débat existant à l'intérieur de la société française.

³⁵ Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Éditions du Seuil, 2006 (1988), p. 334.

³⁶ J. Habermas, *L'intégration républicaine*, cit., pp. 94-95.